

# Quelques réflexions sur le verbe simple

DANS LA CONJUGAISON BASQUE <sup>1</sup>

---

De toutes les parties de la grammaire basque, celle qui a le plus sollicité et retenu l'attention des linguistes est à coup sûr la conjugaison. Cela n'est pas étonnant ; tout d'abord la conjugaison est, avec les pronoms, les particules et les flexions grammaticales, l'élément le plus propre à caractériser une langue et à déterminer la ramille à laquelle elle appartient. En effet, dans le vocabulaire proprement dit, les emprunts sont plus fréquents, et quant à la morphologie, la syntaxe et jusqu'à un certain point, la phonétique, elles varient extrêmement au cours du temps dans une même famille linguistique et marquent plutôt l'état de développement de la langue qu'elles ne servent à en fixer la généalogie ; en second lieu — et cette raison est la plus importante — c'est surtout dans sa conjugaison que le basque s'écarte des procédés grammaticaux des idiomes les mieux étudiés par la science jusqu'à ce jour et particulièrement des langues indo-européennes à l'époque historique.

La complaisance des basquistes à s'attarder sur le verbe nous a valu des travaux de première importance en tête desquels se place l'inappréciable mine de renseignements de toutes sortes qu'est le « Verbe Basque » du prince L.-L. Bonaparte. Mais si le terrain a été plus que déblayé, si même il a été fouillé dans toute sa profondeur, il n'a pu encore être exploré dans toute son étendue.

Jusqu'à il y a environ une trentaine d'années, les grammairiens se sont surtout attachés aux deux verbes auxiliaires « être » et « avoir » et à ceux qui leur servent de substituts au subjonctif, au potentiel et à l'impératif. Autrement dit, c'est la conjugaison périphrastique, au moyen d'un nom verbal inconjugable et de

---

1. Communication au Congrès de l'Union des Sociétés d'histoire et d'archéologie du Sud-Ouest (30 juillet 1911).

l'auxiliaire qui avait jusque là attiré la majeure et la meilleure partie de l'attention des philologues, parce que cette conjugaison est aujourd'hui la plus générale. Pour cette raison, les grammairiens croyaient que la conjugaison simple n'était qu'une contraction de l'autre: après les travaux de MM. Julien Vinson, Campion, Van Eys, Schuchardt et Uhlenbeck, cette opinion n'est plus soutenable, et il n'est plus besoin de revenir sur les motifs qui l'ont fait définitivement rejeter. Mais, précisément à cause de leur emploi beaucoup plus étendu, les auxiliaires ont dû ainsi que dans toutes les langues, fatalement subir, comme par une sorte d'usure, des altérations plus nombreuses et plus graves que les autres verbes conjugables, leur maniement constant les a pour ainsi dire réduits à un état relativement fruste. En second lieu, les verbes simples, plus nombreux que les auxiliaires, quoique aujourd'hui d'un emploi plus restreint, et plus riches en formes que les simples noms verbaux invariables ou quasi invariables qui sont de véritables substantifs, fournissent à l'étude de la conjugaison un plus vaste champ de comparaison et d'observation. Si donc on peut espérer surprendre complètement le secret de la conjugaison basque, c'est avant tout aux verbes simples qu'il faut le demander. Sur ce point, il n'est personne qui puisse refuser de souscrire à l'opinion de notre éminent Président <sup>1</sup>, ce rénovateur des études basques : ce titre lui convient et la vérité a obligé sa modestie elle-même à le reconnaître <sup>2</sup>.

Je ne prétends pas apporter ici une théorie définitive du verbe simple ; un tel objet dépasserait mes forces non moins que les limites de cette communication ; je demande seulement la permission de proposer à la discussion des savants compétents quelques conjectures suggérées par l'examen de la conjugaison simple: ces conjectures ou plus exactement ces questions concernent trois points : 1° la signification de la particule verbale *ki*; 2° le sens du préfixe (voyelle, semi-voyelle ou diphtongue) qui précède les noms verbaux conjugables ; 3° la confirmation qu'apporte à la théorie passive la considération des verbes simples.

I. — Dans la conjugaison périphrastique, c'est principalement à l'impératif, au subjonctif et au potentiel, qu'apparaît la particule *ki* et cela dans les flexions 4 régime indirect :

1. M. Julien Vinson (*Revue de linguistique*, t. 27 (1894), « Les théories nouvelles sur le verbe basque », (p. 108), II.

2. *Revue internationale des études basques*, janvier-mars 1911. Julien Vinson, la III Célestine et le chant de Lelo (p. 98).

Impératif *bekio* « qu'il soit à lui » .

Subjonctif présent *nakizun* « que je sois à vous » <sup>1</sup>*eman zezakidan* « qu'il me donnât » etc.

Influencé par cette présence constante de la particule *ki* sous sa forme pleine dans les temps dont je viens de parler, un grammairien hongrois, M. Ribary, dans son « Essai sur la langue basque » ; traduit par M. Vinson (p. 74), concluait un peu hâtivement que cette particule était une caractéristique modale du subjonctif et des temps qui en dérivent, pour les flexions à régime indirect. M. Vinson, dans sa note complémentaire à l'Essai (p. 114), n'eut pas de peine à réfuter cette hypothèse. Sans chercher des exemples dans les verbes auxiliaires pour nous demander si la particule *ki* ne se retrouve pas sous une forme modifiée, et quelquefois telle que, à l'indicatif, il nous sera facile de la constater dans de nombreuses formes à régime indirect de l'indicatif des verbes simples :

Verbe *Egon* « rester » : souletin *diagokidat* « il reste à moi » ; *niagokizü* « je reste à vous » ; guipuzcoan *dagokit* « il reste à moi », « il m'appartient » ; *zegokidan* « il restait à moi », « il m'appartenait ».

Verbe *Ekarri* « apporter » : *G. dakarkio* « il apporte à lui ».

Verbe *Ibilli* « marcher » : *G. dabilkio* « il marche à lui », *dabilkizu* « il marche à vous », *dabilkit* « il marche à moi » ; *G. Jarraitu* « suivre », *Zenerraikidan* « vous suiviez à moi ».

Verbe *Etorri* « venir » : *G. atorkio* « tu viens à lui » etc. Parfois? devant *o*, *a*, *u*, la particule *ki* se réduit à *k* ce qui est conforme à la phonétique générale et en particulier à celle du basque.

Soul. *nagoko* « je reste à lui », *dagoko* « il reste à lui » ; bisc. *dakarkot* « j'apporte à lui » ; *dakarkoet* « j'apporte à eux » ; *nekar-kon* « j'apportais à lui » ; *ekarkoen* « il apportait à eux » ; *nagoka* « je reste à lui », *nayokaz* « vous restez à lui », etc., etc. Ancien labourdin *narraican* « je suivais à lui <sup>2</sup> ». Comparer bisc. *natchako* « je suis à lui » ; *jako* « il est à lui » ; *jakon* « il était à lui ». Anc. lab. *çaica* « il est à lui » ; *ceican* « il était à lui » (Axular). Bas.-Nav. oriental *zako* « il est à lui » ; *dakot* « j'ai à lui ». Dans certains cas, il est difficile de décider si *ku* « à nous » représente une contraction de *kiu* venu de *kigu*, c'est-à-dire de *ki* + l'affixe

1. Quand je cite des flexions de 2<sup>e</sup> personne du pluriel sujet au régime, il est bien entendu qu'il s'agit du pluriel grammatical qui est aujourd'hui un singulier respectueux

2. Axular: « *Ni narraican pontuari* : au point que je suivais ».

pronominal *gu*, ou si nous avons affaire à une forme de cet affixe pur et simple sans trace de la particule *ki*. La première hypothèse paraît certaine, pour des formes comme le biscay. *dabilku* « il marche à nous » ; *dabilkuz* « ils marchent à nous » ; *zabilkuzan* « vous marchez à nous », car il n'y a aucune raison tirée de la phonétique basque ou particulièrement biscayenne pour que *gu* passât dans ces conditions à *ku*, et l'analogie des autres flexions à régime indirect est en faveur de l'origine \**kigu* (cf *dabilkit*, etc.). Au contraire, dans des formes comme *zaiku*. (lab.) « il est à nous », *dauku* (lab.) « il a à nous » ; soul. *zeikü* « il est à nous », etc., la diphtongue précédente a fort bien pu déterminer le durcissement de *g* (comp. au contraire G. *zaigu*, *digu*).

Toujours est-il que les flexions en *kiu* et *kigu* ne sont pas, comme on l'a cru parfois, des pléonasmes où la caractéristique pronominale de régime indirect serait représentée deux fois, mais elles sont constituées avec la particule *ki* suivie de l'affixe pronominal, en parfaite analogie avec les flexions de régime indirect des autres personnes *kit*, *kidat* « à moi », *kik* « à toi », *kizu* « à vous », etc. Voici quelques exemples de ces formes à régime indirect de première personne du pluriel avec la particule *ki* :

Soul. *doakigü* « il va à nous. » B.-N. or. *zaukiu* « il est à nous » *zaukiun* « il était à nous » ; G. *dagokigu* « il reste à nous » ; Aezcoan, *yakigu* « tu es à nous » ; Salazarais, Boncalais *yaikugu* « tu es à nous », *zaizkuguzu* « vous êtes à nous ».

Les flexions de régime indirect de 3<sup>e</sup> pers. du sing. et du plur. se présentent parfois, même dans les verbes simples, sous l'aspect *yo-* « à lui », *yote-ye-* « à eux », par transformation normale de la gutturale palatale en *i* consonne :

G. *daukayot* « je le tiens à lui » ; *daukayotegu* « nous le tenons à eux », *neukayon* « je le tenais à lui », *neukayoten* « je le tenais à eux » ; bisc. *daragoye* « il le répète » (un acte), « il insiste à eux », *Ezlemayo* « il ne le donnerait pas à lui » (Refranes de 1596, Ed. Van Eys Genève et Bâle, 1896, n° 284. Cf. les formes des auxiliaires S., L. moderne), *nitzayo* « je suis à lui » *zayo* « il est à lui » ; S. *zeyon* « il était à lui », *zaye* « ils sont à lui » ; G. et L. moderne: *zayote* « il est à eux » ; à côté de formes pleines comme Salazarais *yakio* « tu es à lui ».

En face de ces exemples que l'on pourrait multiplier, on ne peut voir dans la particule *ki* une caractéristique de mode; faut-il y reconnaître, avec des linguistes autorisés<sup>1</sup>, un signe de datif?

1. J. Vinson. *R. de ling.*, art. cité.

L'hypothèse est à coup sûr plus vraisemblable que la précédente ; je me permets néanmoins d'indiquer les difficultés qu'elle me semble soulever. La particule *ki* est loin de se présenter, elle ou un de ses dérivés, dans toutes les flexions de régime indirect. Dans nombre de cas, même au subjonctif et aux modes qui en dérivent, le complément indirect du verbe transitif est uniquement caractérisé par l'affixe pronominal. Nombreux sont les exemples dans la conjugaison simple :

Verbe *Egin* : Impératif *egidak* « fais-le à moi » *egidazu* « faites-le à moi », *begit* « qu'il le fasse à moi », *begizu* « qu'il le fasse à vous » ; semblablement *badeguioc* « si tu fais à lui » (Refr. 1596, n° 13).

Verbe *Eman* : (subj. présent) *demodan* « que je à lui donne ».

Verbe *Erran* : (subj. prés.) *derrotan* « qu'ils disent à lui » (Liçarague).

G. Verbe *Erabilli* : *darabildat* « il l'amène à moi ».

Verbe *Ekarri* : *Zenekardan* « vous apportez à moi ». V. *Ikusi dakuso* « il le voit à lui ».

Bisc. Verbe *Ekarri* : *dakart* « il l'apporte à moi » ; verbe *Yarraitu derrait* « il suit à moi » ; verbe *Egon, zagotaz* « vous restez à moi », à côté de G. *zagozkit*. Le Verbe *Ibilli* en bisc. ne comporte la particule *ki* dans aucune flexion de régime indirect (cf. encore Roncal. *zau* pour \**zao* « il est à moi » *dau* de \**dao* « il a à moi »).

En face de ces faits il ne reste qu'une hypothèse possible : puisque la particule *ki* n'indique ni un temps, ni un mode, ni une personne, ni une relation à un complément direct ou indirect, elle ne peut que marquer ou avoir autrefois marqué une nuance de l'action ou de l'état exprimé par le verbe et être ou avoir été comme la caractéristique d'une conjugaison spéciale. Cette thèse me paraît confirmée par le fait suivant : Il se trouve précisément que nombre de formes à régime indirect de l'auxiliaire transitif contiennent la particule (*e*) *ra* et sont, étymologiquement, de véritables formes factitives ou causatives, comme M. Vinson l'a signalé ; les textes du XVII<sup>e</sup> siècle présentent encore fréquemment ces flexions ; je note, p. ex., dans Axular : *Eman cerauzcaion* « (il) lui donna » (avec un complément direct au pluriel) ; *Erran cerauen* « il leur dit », *erranen deracute* « ils nous diront » etc. (cf. S. *dereit* « il l'a à moi », *deriat* « je l'ai à toi », etc. Les formes actuelles ne semblent pas toutes dérivées des précédentes, mais avoir existé concurremment, on les trouve d'ailleurs côte à côte dans les mêmes écrits. Il a donc existé, et il existe

d'ailleurs encore une conjugaison factitive en basque. Dans ces conditions il est légitime de considérer la particule *ki*, comme ayant joué primitivement un rôle non pas semblable, mais de même nature que la particule (*e*) *ra*. D'ailleurs, on ne peut guère expliquer autrement la présence de *ki* dans une foule de noms verbaux : *eduki*, *iduki*, *euki* « tenir » ; *irakin* « bouillir », *ideki* « ouvrir », *ebaki* « couper », *egoki* « appartenir » (mot à mot rester à). H.-N. *yarreiki* : S. *jarraiki* à côté de G. *jarraitu* et B. *jarraitu* « suivre ». Si *ki* n'est pas organique et ne fait pas vraiment partie du radical dans les verbes où il apparaît, une question assez embrouillée dans toute autre hypothèse s'éclaircit sans difficulté, celle du radical du verbe avoir et de l'auxiliaire transitif de l'indicatif. Ce radical est *eu-* ou plus exactement *u-* (car *e* n'est qu'une prothèse non organique); ainsi s'explique sans peine par la supposition d'une conjugaison secondaire *ki* l'existence de formes où cette particule n'est pas représentée: *dut* « j'ai », *duzu* « vous avez », etc. : B. *daut*, *dauzu*, etc. Ces formes représentent simplement la conjugaison primaire du verbe avoir, tandis que les formes avec *ki* ou *k* sont les restes d'une forme secondaire conservée dans *eduki*, *euki*. Plusieurs raisons conduisent à penser que la particule *ki* est d'une origine identique à la particule *tsi* ou *si* (réduite dans certaines formes à *ts*, *s*, également présente dans beaucoup de noms verbaux : *egosi* « jeter », *ikusi* « voir », B. et G. *iñotsi* « couler », G. *erausi* « parler avec véhémence », etc.

L'équivalence de gutturale + *i* et de palatale + *i* est fréquente en effet dans plusieurs familles linguistiques, p. ex. dans le domaine roman où la gutturale sourde latine (*c*) devant *i* est passée d'abord pour y rester en italien, à un son palatal devenu ensuite sifflant dans la plupart des autres idiomes de la famille. Il y a plus : la phonétique basque connaît le passage de *ki* à *tsi*, à moins qu'il ne faille voir là un développement en deux sens opposés d'un *k* palatal primitif. Cf. *ebaki* « couper », « enlever » et *ebatsi* « dérober » ; G. *euki* « tenir », B. *eutsi* « saisir »; et enfin les formes biscayennes à régime indirect de l'auxiliaire transitif : *deust* « il a à moi », *deutsa* « il a à lui », *deusku* « il a à nous », *deutsu* « il a à vous », etc. Ces dernières formes présentent un *ts*, réduit parfois à *s* quand l'euphonie l'exige, et qui semble le pendant du *k*, ou du *ki* des autres dialectes. C'est sans doute le reste d'une conjugaison secondaire en *ts* ou *tsi*, nommément des formes de *eutsi*, comme les formes sans *ts* repré-

sentent un radical (*e*)*u* de (*e*)*du* primaire. Au reste, le groupe *ts* se rencontre en Bisc. dans plusieurs flexions de verbes simples : *euki* « tenir », *daizkatsot* « je le tiens à lui », *daukatsoet* « je le tiens à eux ». Cf. les formes communes de *diot*, *dio*, etc. (je dis, il dit). *Diotso* ou *diotsa* (il dit à lui » ; *diotsu* « il dit à vous », de même *dioscun* « que nous disons » au relatif. (Axular) : *gaiz diostana* « le mal que tu me diras » (Oihénart prov. 233 ; Nouvelle ed. Bordeaux, 1894).

Je ne saurais préciser si la particule *ki* dont il est ici question est plus ou moins parente de *ki* (*n*) signifiant « avec », *ki* partitif et *ki* adverbial, mais il me paraît certain qu'elle est de même nature que la particule adjectivale que l'on rencontre p. ex. dans le B. *balzki* « noirci » « rendu noir ». « Obeda aurpegui Gorri ce ez bioza *balzqui*. — Mejor es cara colorada que no coraçon denegrado » (Refranes 1596, n° 312).

Maintenant, quelle nuance précise indiquait cette conjugaison secondaire dont les formes avec *ki* sont à mon avis un débris ? Apparemment elle donnait au verbe une signification plus ou moins inchoative. Il existe en effet un verbe *ek(h)in*<sup>1</sup> qui a précisément une signification de ce genre (être occupé à, se mettre à, être en train de)<sup>2</sup>.

Il est donc très vraisemblable ou que les formes verbales contenant *ki* ont incorporé ce verbe, ou que *ek(h)in* lui-même est l'inchoatif d'un primitif quelconque *egin* ou *\*edin*, et que la particule *ki* était immédiatement inchoative. La dernière de ces trois suppositions me paraît avoir le plus de vraisemblance si l'on considère que l'auxiliaire intransitif est, au subjonctif et aux modes qui en sont tributaires, *\*edin* (*nadin* que je sois, etc.) pour les formes directes et *ekin* (*nakion* que je lui sois, etc. j pour les formes à régime indirect. Dans ces conditions il est probable que *ekin* est le factitif de *edin* d'autant qu'aucune raison phonétique ne s'oppose à cette dérivation. Si c'est à *ekin* qu'il faut faire remonter notre *ki*, *egin* se trouve le pendant exact de *ezan* ancien auxiliaire transitif incorporé dans la conjugaison sous la forme *ra*, *era*. Ici, plus encore que pour *ekin* et la particule *ki*, la phonétique et le sens concordent pour imposer la parenté du verbe et de la particule, car nous avons dans la conjugaison du verbe « être » un témoignage évident que le basque a connu l'équivalence

1. Voir Azkue, *Dictionnaire*, art. EK(H)IN.

2. Voir une opinion voisine de celle-ci dans Arturo Campion, *Gramática de los cuatro dialectes literarios de la lengua euskara*, p. 636 et suivantes.

de la sifflante sourde et de *r* doux (cf. les singuliers *niz* (S., B. N., H.-N. Ronc.), *naiz* (L. G.), *naz* (B.), « je suis » *hiz* (S., H.-N., B.-N., Ronc.) *haiz*, (L.), *aiz* (G.), *az* (B.), « tu es » avec leurs pluriels, respectifs *gira*, *gare*, *gara*; *zira*, *zare*, *zara* et de même au conditionnel *lizate* « il serait avec *lirate*, *lirake* « ils seraient ».

Étant donné d'autre part que ces raisons phonétiques concordent avec les motifs d'ordre sémantique, il est légitime de voir dans la particule causative *ra* l'auxiliaire *ezan* incorporé au verbe.

Si les raisonnements précédents ont quelque valeur, il en résulte une simplification notable de la théorie du pluriel dans les verbes. En Lab., en Guip. et en B.-N., le *z* qui dans d'autres dialectes ou dans d'autres formes caractérise le pluriel du sujet à l'intransitif, et du complément direct au transitif, est souvent suivi de la particule *ki*, ce qui a conduit certains auteurs à supposer que dans ces flexions la caractéristique du pluriel est *zki*. Mais, dans l'hypothèse où *ki* est une particule inchoative, les caractéristiques du pluriel des sujets intransitifs et des compléments directs au transitif se réduisent alors à deux types : *tz* et *te* ou *de*, les autres formes se ramenant à des modifications ou à des combinaisons de ces caractéristiques, et le suffixe *zki* n'est plus morphologiquement qu'un inchoatif joint à un pluriel ; ainsi s'expliquent clairement les flexions comme celles-ci :

G. *dakarzki* à côté de B. *dakaz* « il les apporte » ; G. *dagoz-kigu* « ils restent à nous » à côté de B. *dagokuz*. L. *zatzaizkit* « vous êtes à moi », etc.

Des observations qui précèdent, je propose de dégager les conclusions que voici :

1° La conjugaison basque primitive devait comprendre au moins trois formes ou trois degrés dont le premier indiquait l'action ou l'état sans autres nuances que celles des temps, modes et personnes et dont les deux autres avaient l'un un sens causatif caractérisé par la particule *ra* et l'autre un sens plus ou moins inchoatif caractérisé par la particule *ki*, les formes à régime indirect présentent de nombreuses traces de ces deux derniers degrés. Il est à remarquer que la particule *ra* ne trouve place que dans la conjugaison transitive ou censée telle.

2° Les caractéristiques du régime indirect sont uniquement les affixes pronominaux suivants : Singulier: 1<sup>re</sup> pers. dentale suivie ou non d'une voyelle (*t*, *ta*, *da*) ; 2<sup>me</sup> pers. pour le masculin *k* (quelquefois élidé ou remplacé par *i* consonne devant une



voyelle) pour le féminin *n* ; 3<sup>me</sup> pers. *o* ou *a*. Pluriel: 1<sup>re</sup> pers. *gu*, *ku*, 2<sup>me</sup> pers. *zu*, 3<sup>me</sup> pers. *ote*, *oe*, *e*, *ee*, c.-à-d. *o* + *te* pluralisateur, et les substituts phonétiques de *ote*.

3° Enfin les caractéristiques actuelles du régime indirect représentent selon les cas les caractéristiques simples ou les caractéristiques inchoatives, c'est-à-dire que les unes suivent immédiatement le radical, tandis que d'autres sont précédées de la particule *ki*.

II. — J'aborde main tenant le second point de ce travail. A l'état de nom verbal ou de participe, tous les verbes conjugables. sont précédés d'une voyelle ou semi-voyelle, ou du préfixe *ya* (*ja*). En face d'une règle aussi générale, le, dialectal *fan*, employé pour *yoan* « aller », dans les vallées d'Aezcoa et de Salazar, dans une grande partie de celle du Roncal et dans certaines localités biscayennes, n'est évidemment pas primitif, comme l'établissent d'ailleurs les formes personnelles de ce verbe, même dans les contrées précitées.

La généralité du fait que je rappelle ici conduit déjà à croire que la lettre ou la syllabe par laquelle commencent tous les noms verbaux conjugables, n'appartient pas au radical de chacun, mais qu'elle a une valeur indépendante, qu'elle est un élément grammatical ayant un sens général. Cette impression est corroborée par la Considération des formes de l'indicatif présent, dans lequel le plus souvent, quelque soit le son initial du nom verbal, les syllabes qui servent à caractériser les sujets à l'intransitif et les compléments directs au transitif sont pour, les deux premières personnes du singulier *na* et (*h*)*a*; pour celles du pluriel *ga* et *za* et *da* pour les troisièmes personnes, ces caractéristiques remplaçant par *a* le son initial du nom verbal. Exemples : verbe *egon* « rester », « présent de l'ind. *nago* (*h*)*ago*, *dago*, *gaude* (B. *gagoz*), *zaude* (B. *zagoz*), *daude* (B. *dagoz*) (*daude* et *zaude* viennent de \**zagode* \**dagode*).

*Eduki* « tenir », *naduka* « il me tient », (*h*) *aduka* « il te tient »; *G. gaguzka* « il noustient », *zaduzka* « il vous tient »; *daduzka* « il les tient » (B. *gadukaz*, *zadukaz*, *dadukaz*). Dans ces exemples, l'élément verbal est évidemment *-go-duk*, sans voyelle prothétique et la lettre *a* de la première syllabe n'est pas une transformation du préfixe du nom verbal, mais fait intégralement partie de la caractéristique personnelle qui est *na*, (*h/a*, *da*, *ga*, *za* et non *n*, *h*, *d*, *g*, *z*, car on ne peut expliquer les variantes *niz*, *naiz*,

*naz* « je suis », *du, dau* « il l'a », qu'en les ramenant aux types primitifs *naiz* (na+iz) et *dau* (da+u).

La prothèse vocalique ou semi-vocalique du nom verbal se manifeste encore plus clairement comme, un élément grammatical étranger au radical lorsqu'elle est suivie d'une voyelle organique, car alors la distinction se fait d'elle-même entre ces deux sortes d'éléments ; tel est le cas par exemple dans *yoan* « aller » ; nous voyons évidemment qu'ici y consonne n'est pas organique puisqu'il disparaît au présent tandis que le o subsiste et dénonce ainsi son caractère de véritable. voyelle initiale du radical ; nous avons ainsi au présent, non pas *nayoa*: etc. mais *noa* (h) *oa, doa, goaz* ; (S. *goatza*), *zoaz* (S. *zoaza*), *doaz* (S. *doatza*).

La même conclusion est imposée par la considération du factitif biscay. *eroan* « faire aller » et non pas \**erayoan*.

Un exemple instructif est encore celui des suffixes d'agent *-gin* et *-gile* au lieu de *egin* et *egile*; ils semblent démontrer que, dans le nom verbal *egin*, la voyelle e n'est pas organique. Cf. les mots *behargile* « ouvrier », *langin* « officier » (personne chargée d'un office), *bertzgin* « chaudronnier » et d'autres.

Comme je viens de le remarquer il peut arriver que le radical même d'un verbe conjugable commence par une voyelle organique ; cela explique certaines anomalies apparentes de quelques présents de l'indicatif, tandis qu'à considérer le son initial de tous les noms verbaux comme organique, on ne pourrait en. revanche rendre compte de la majorité des indicatifs présents. Lorsque le radical verbal commence par une voyelle organique, il peut arriver qu'elle absorbe la prothèse grammaticale et le son résultant unique peut être maintenu au présent de l'indicatif et aux temps qui en dérivent et y absorber la voyelle des préfixes personnels, ou au contraire être absorbé par elle. Ainsi s'expliquent des cas comme les suivants : Verbe *erran* « dire » — « *ecin baiterraquegu* » « nous ne pouvons dire » (Axular. Gvero, cap IV vers le début) ; *derranean* « quand il dit » (Oih. prov, 191) ; *ebaki* « couper », *debaka* « il coupe » (*ibid.*, prov. 179) *irakin* « bouillir » *diraki* « il bout », etc., etc.; *irudi* « paraître, ressembler » *dirudi* « il paraît, il ressemble », mais au contraire *narudi* « il me paraît », « il me ressemble ». Cf. de même dans le verbe *izan* : (S., B. N., H.-N., Ronc.), *niz* « je suis », B. *naz* et même la forme pleine *naiz* (G. et L.).

Le préfixe des noms verbaux conjugables est, selon les verbes, e, i voyelle, i consonne ou *ya* (ja) comme le montrent les quelques

exemples suivants : *egon* « rester », *ekarri* « porter », *erabil* (S.), *erabilli* (G. et B.) « amener » et tous les autres factitifs commençant par *era* ; *irakin* « bouillir » : *izeki* « brûler » *ikusi* « voir », etc. ; *yoan* (*joan*) « aller » ; *yakin* (*jakin*) « savoir », *yarraitu* (G.) *jarraitu* « suivre ». Ces divers préfixes sont des formes d'un son primitif unique puisqu'il leur arrive de se remplacer d'un dialecte à l'autre et parfois dans un seul dialecte pour un même verbe. Cf. par exemple : S. *edüki*, G. *iduki* et *euki*, B. *eutsi* ; B. *erion* et *yarion* « couler ». L'alternance de ces sons est particulièrement caractéristique lorsque l'un d'eux est remplacé par l'autre en passant du nom verbal à l'imparfait (nous verrons en effet que la prothèse non organique des verbes conjuguables apparaît généralement dans certaines formes des temps passés). Voici quelques exemples de cette alternance : tandis que dans certains verbes comme *egon*, *ekarri*, le *e* de l'imparfait reproduit celui du nom verbal, ailleurs nous remarquons des permutations comme celles-ci : G. *Mario* « couler » imparfait *nerion* « je coulais », « je répandais », mais *zirion* « il coulait, il répandait », *ikusi* : imparfait : G. *zekusen* « il voyait », *genekusen*, nous voyions. B. *ekusan* « il voyait », etc., B. *yarraitu* : imparfait, *errayon* « il suivait » *gerrauntsun* « nous vous suivions. » Cf. dans la conjugaison de l'auxiliaire transitif à côté des formes actuelles *dezayo* « il peut avoir à moi » ; *itzotzu* « ayez-les », des témoignages de *diazayo*, *yatzotzu* (Axular) ; *erran*, *ahal*, *diaçayo* « il peut le lui dire » ; *hari esquerrac errenda iatçotçu* « rendez-lui grâces »

Le même auteur nous offre un autre témoignage intéressant dans la forme *etciaquitenentçat* « pour ceux qui ne savaient pas », où apparaît à l'imparfait le préfixe *ia* du nom verbal *yakin*, tandis que les formes labourdines et guipuzcoanes, actuellement les plus répandues, offrent *e* à l'imparfait et aux temps qui en dérivent : *nekien* « je savais » *zekien* « il savait », etc. De même *egaz manequi* (pour *banequi*) « Si volar supiesse » (Refranes N° 230).

Les lois générales de la phonétique basque et de son développement m'inclinent à croire que la plus ancienne des formes actuellement existantes du préfixe verbal dont il s'agit ici est *ya*. A ces raisons phonétiques s'ajoute un argument subsidiaire : Si, comme je le suppose pour les motifs que je vais bientôt résumer, le préfixe que nous envisageons est un élément pronominal représentant le sujet passif et le complément direct de troisième pers., la forme *ya* est la plus appropriée à ce rôle, étant donnée

sa parfaite analogie avec les préfixes pronominaux *na (h)a*, *da*, *ga*, *za* tous analogues entre eux.

La supposition que l'affixe non organique de certaines formes verbales est un élément pronominal, s'appuie sur l'analyse des temps passés de plusieurs verbes transitifs simples; jusqu'à plus ample informé elle en explique seule les particularités sans être un obstacle à l'analyse des formes où elle ne saurait être invoquée. Rien de plus clair que la constitution des formes de l'imparfait (et des temps qui en dérivent) à régime direct de premières et de secondes personnes; les préfixes *na (h)a*, *ga*, *za* du présent y sont remplacés par les analogues *nen*, *(h)en*, *gen*, *izen*: *nenkarren* « il m'apportait » (il apportait, moi) *enkarren* « il t'apportait » (il apportait toi), *zenkarren* « il vous apportait » (il apportait vous) sont les analogues de *nakar* « il apporte moi », *(h)akar* « il apporte toi », *zakar* « il apporte vous ». Pour les flexions de ce genre, aucune différence, quant au point qui nous occupe, entre les verbes ni entre les dialectes. Mais l'accord cesse entre le présent et le passé, ou du moins il n'est plus ni si clair ni si simple si nous considérons les flexions à régime direct de troisièmes personnes (avec ou sans complément indirect). Prenons par ex. la conjugaison labourdine de *eduki* et de *ekarri* : au présent *dadukat*, *dadukak*, *daduka*, *dadukagu*, *dadukazu*, *dadukate* « je le tiens, tu le tiens, etc. » s'oppose le passé *neukan*, *heukan*, *zeukan*, *geneukan*, *zeneukan*, *zeukaten*: au présent *dakart*, *dakark*, *dakar*, etc., le passé *nekarren*, *hekarren*, *zekarren* etc. Il faut donc supposer, ou que l'imparfait, à la différence du présent, n'incorpore pas le complément direct detroisième personne, ou que c'est l'affixe *e* du nom verbal (ou un équivalent) qui désigne cet élément grammatical. Contre la première hypothèse, aux présomptions tirées par analogie du présent et des formes du passé à régime direct de premières et de deuxièmes personnes, s'ajoute un argument qui me paraît presque décisif: lorsque l'action porte sur un objet au pluriel, l'imparfait (ainsi que les temps qui en dérivent) prend la caractéristique du pluriel de régime direct, celle que, dans les cas semblables, revêt le présent. Cette désignation du pluriel du complément direct semble prouver que l'imparfait ne peut manquer de noter comme le présent, l'existence même du régime direct; cf. présent *dakarzki* « il les apporte », passé *zekarzkien* « il les apportait » (B. présent *dakaz*, passé *ekazen*. L'hypothèse d'un élément pronominal au passé

rend très claires des formes comme *zenekarren* « vous (l)'apportiez », *genekarren* « nous (l') apportions », elles se laissent analyser ainsi : sujet *zen-gen* — ; compl. direct, *e*, élément verbal *karren* <sup>1</sup>. Ces formes ainsi déterminées donnent aisément la clef des autres flexions sans régime direct de première ou de seconde personne : *nekarren* et *ekarren* « je (l)'apportais, tu (l)'apportais », devront alors s'analyser : *n* — (probablement pour *\*nen* ou *\*en*) sujet, *e* complément direct, *karren* élément verbal; (h) *e* sujet, fondu avec *e* complément direct, *karren*, élément verbal. Les formes de l'impératif s'accordent avec cette interprétation; les caractéristiques pronominales de régime direct *na*, (*h*)*a*, *ga*, *za* sont remplacées pour la troisième personne, par le préfixé non organique du nom verbal ; *nagizu* « faites-moi » (moi complément direct), *nakarzu* « apportez-moi » (latin, me ferte) *benakus* « qu'il me voie », mais *egizu* « faites-le » *ekarzu* « apportez-le », *bekus* « qu'il le voie »? etc. Quant aux formes telles que le G. *zenkusen* « vous (le) voyiez », *genkusen* « nous le voyions », sans *e* entre la caractéristique pronominale de sujet et l'élément verbal, elles peuvent s'accommoder de l'hypothèse que je propose; ces sortes de flexions, fréquentes surtout en biscayen, ne révèlent pas clairement par elles-mêmes l'élément pronominal de 3<sup>e</sup> pers., mais il est facile de l'y découvrir lorsque, par ailleurs, on a des raisons de l'admettre dans d'autres formes. Prenons p. ex. le B. *zeunkan* « vous (le) teniez » ; *geunkan* « nous (le) tenions » ; *zekarren* « vous (l)'apportiez », elles semblent dues à une fusion amenée entre le *e* du sujet et celui de l'élément régime direct, par le déplacement (*zeunkan* pour *\*zeeunkan* pour *zeneukan*), ou la disparition (ou absence) de la nasale (*zekarren* de *\*zeekarren* pour *\*zenekarren*), les formes dénasalisées sont effectivement fréquentes dans les passés biscayens.

Au reste, même dans les parlars de Bise. et dans les verbes que je viens de citer et ceux qui se comportent comme eux à l'imparfait, l'affixe pronominal du régime direct de 3<sup>e</sup> personne se manifeste d'une façon plus apparente lorsque le sujet est aussi de 3<sup>e</sup> pers. : *ekarren* « il (l)'apportait »; *ekusan* « il le voyait » etc. (cp. *eban* « il l'avait »). On a cru reconnaître dans ces formes, l'absence complète de tout affixe pronominal, tant de sujet que de complément direct. Si (j'en ai esquissé à grands traits les rai-

1. Il faut noter que j'entends ici les mots sujet et complément dans leur sens fonctionnel ou logique afin de laisser entière la question de savoir si les éléments pronominaux considérés méritent cette appellation au point de vue de l'origine et de la morphologie.

sons) le préfixe des noms verbaux conjugables ne fait pas partie intégrante du radical, et si l'analyse que j'ai donnée des autres personnes du passé est exacte, il est impossible de voir dans les troisièmes personnes de l'imparfait biscayen telles qu'elles se présentent le plus souvent, une forme sans indication de régime direct. Ce n'est pas la caractéristique du régime direct qui fait défaut à ces personnes, c'est, comme en sémitique et comme aux mêmes personnes du présent, la caractéristique du sujet.

Quant aux autres idiomes du domaine basque, ils présentent comme on sait, aux 3<sup>es</sup> pers. de l'imparfait, non plus l'affixe du nom verbal, mais cet affixe précédé de la sifflante, ou peut-être simplement un affixe constitué par la sifflante toute seule ou suivie d'une voyelle. Faut-il voir dans cette sifflante une caractéristique du sujet? ou bien est-elle une désignation temporelle jouant un rôle analogue à celui du *b* à l'impératif et de *l'* au conditionnel qui semblent bien être des caractéristiques modales? ou bien enfin, les Basques, ayant perdu le sentiment de la valeur pronominale du préfixe du nom verbal et le prenant pour un élément du radical, ont-ils, par analogie avec la première et la seconde personne, introduit à la troisième, pour jouer le rôle de caractéristique de régime direct, cette sifflante dont nous constatons la présence et la signification pronominale dans les relatifs et interrogatifs *zer* ? « quoi ? quel ? » *zoin*? « qui, quel, interrogatif ou relatif *zelángo* (tous les sens du relatif latin *qualis*) et leurs dérivés? Je ne saurais choisir avec assurance entre ces trois hypothèses. Néanmoins, il me paraît en tout état de cause, vraisemblable que le basque primitif a pu connaître deux formes de troisième personne des temps passés auxquelles il aurait attribué un sens légèrement différent, et que plus tard, l'une aurait prévalu en B., et l'autre dans le reste du domaine; d'ailleurs, le B. lui-même n'ignore pas les 3<sup>es</sup> pers. de l'imparfait commençant par la sifflante, même dans la conjugaison transitive simple. (cf. p. ex. *zirudion* « il semblait », *ziarduan* (3<sup>e</sup> pers. du singulier de l'imparfait de *yardun*, *iñardun* « être occupé à quelque chose, être en train de faire quelque chose »)

Quant à expliquer, comme on l'a tenté quelquefois, la sifflante de la 3<sup>e</sup> pers. des temps passés, par l'analogie du verbe être (*zen*, *zan*, « il était », c'est invoquer une cause disproportionnée à l'effet. Tant qu'on n'a en vue que les auxiliaires « être » et « avoir », on peut admettre que l'un d'eux ait influé sur l'autre, mais il n'est pas vraisemblable que l'auxiliaire intransitif ait pu sur ce point servir de modèle à tous les autres verbes.

L'étude des verbes, simples intransitifs aux temps passés confirme l'hypothèse que suggère celle des passés transitifs de même que les caractéristiques pronominales des sujets intransitifs de premières et de deuxième personnes sont semblables comme au présent, aux caractéristiques de régime direct de la conjugaison transitive, de même en est-il pour les troisièmes pers-

Comparer : *nenkarren* « il m'apportait », (il apportait moi) ; *nentorren* « je venais », (*h*)*enkarren* « il t'apportait moi » , (*h*)*entorren* « tu venais » ; *genkarzkien* « il nous apportait » ; *gentozkien* « nous venions » ; *zenkarren* « il vous apportait » ; *zentorren* « vous veniez » ; semblablement : *zekarren* « il (l')apportait », *zetorren* « il venait » , *zekarzkien* « il les apportait » , *zetozkien* « ils venaient » (formes plutôt guipuzcoanes). De même au B. *ekarren*, *ekazen* « il (l)'apportait », « il les apportait », *ekusan*, *ekusazan*, « il le voyait, il les voyait », correspondent les intransitifs tels que *egoan*, *egoanan* « il restait, ils restaient » , *etorren*, *etozen* « il arrivait, ils arrivaient ».

Je résumerai par les propositions suivantes cette seconde série d'observations :

1° Tous les verbes simples basques à l'état de noms verbaux ou de participes sont précédés d'un affixe à sens pronominal dont la forme primitive ou relativement primitive a dû être *ya*. 2° Cet affixe, dont le sens pronominal s'est effacé dans la langue actuelle, jouait, avec une nuance intemporelle ou aoristique dans le nom verbal et à l'impératif, peut-être avec une couleur de passé aux prétérits, un rôle analogue à celui de la particule *da* au présent (et aux temps qu'il forme), à savoir : dans les verbes dits transitifs, il désignait l'être qui subit l'action, dans les verbes intransitifs, la chose ou la personne dont émane l'action ou qui est sujet de l'état.

Par conséquent, d'un bout à l'autre de cette conjugaison, l'imparfait actuel transitif incorpore, comme le présent, une caractéristique de régime direct, et les raisons précédemment exposées m'empêchent de souscrire à une ingénieuse hypothèse de M. Vinson dans le numéro de nov.-déc. de la *Revue intern. des Études basques* (1908), *et ibid.*, 1909, « Le présent et le passé dans la conjugaison basque primitive », d'après laquelle les formes actuelles de l'imparfait transitif sans régime direct, de première ou de seconde personne représenteraient une conjugaison « indéterminée » c'est-à-dire sans caractéristique de complément direct. Telle est., on s'en souvient, l'explication tentée par le savant bascologue

pour comprendre comment, à l'imparfait transitif, les éléments grammaticaux qui se suivent dans le même ordre qu'au présent transitif, lorsque le complément direct est une première ou une seconde personne, adoptent l'ordre du présent intransitif dans les autres formes. Qu'on me permette de hasarder sous toutes réserves une autre sorte de réponse à cette question, réponse que m'inspire la considération de certaines formes simples. Dans tous les dialectes, la grande majorité des verbes transitifs (y compris l'auxiliaire transitif) mettent aux temps passés (du moins aux deux premières personnes) la caractéristique du sujet en tête des formes verbales sans complément direct de 1<sup>re</sup> ou de 2<sup>e</sup> personne (labourdin) *nuen*, « j'avais », *huen* « tu avais », *ginuen* « nous avons », *zinuen* « vous aviez ». Mais on peut, en dehors des pléonasmes dont je parlerai bientôt, citer, encore aujourd'hui, trois exceptions à cette règle. Le Guip. *izeki* « brûler », qui suit la conjugaison transitive, fait à la 1<sup>re</sup> personne du pluriel du passé *zizekagun* avec la caractéristique du sujet après l'élément verbal comme au présent *datzakagu*, bien que les autres personnes de la même catégorie soient, construites régulièrement avec l'affixe du sujet en tête : *nizekan* « je brûlais », *zeñizekan* « vous brûliez ». Il y a plus : on peut citer en Bisc. deux verbes transitifs où la 1<sup>re</sup> catégorie (c'est-à-dire les catégories sans régime direct. de 1<sup>re</sup> ou de 2<sup>e</sup> personne et sans régime indirect) se conjugue tout entière au passé avec les affixes du sujet placés comme au présent et comme aux autres catégories à régime direct du passé : ce sont les verbes *iñotsi* « couler », *iretsegi* « brûler », « s'enflammer » ; ils donnent à la première catégorie du passé *datsakadan*, *datsakaan*, *datsakan*, *datsakagun*, *datsagazun*, *datsakeen* (cf. le présent *datsakat*, etc.) ; *biñotsadan*, *biñotsaan* etc., formes exactement analogues du présent *biñotsat* (pour *badiñotsat*), *binotsak*, etc. Comparez à ces formes exceptionnelles le passé régulier G. *niñotsan*, *iñotsan*, *ziñotsan*, *giñotsan*, etc. Les exceptions que je viens de rappeler ne seraient-elles pas la trace d'un ancien imparfait dérivé du présent et qui, dans la grande majorité des verbes, n'aurait survécu que dans les catégories à régime direct de premières et de deuxième personnes ? il y aurait eu ainsi en basque primitif, comme dans beaucoup d'autres langues, comme par exemple en grec et en latin, un imparfait dérivé du présent et un prétérit basé sur un autre principe. Les troisièmes personnes de l'imparfait commençant par *z* se rattacheraient peut-être à l'imparfait primitif dérivé du



présent. Si cette hypothèse d'un imparfait et d'un prétérit primitivement distincts est exacte; elle pourrait servir à expliquer l'existence des pléonasmes auxquels je faisais, tout à l'heure allusion. Je veux pa ler de ces formes, assez répandues même à l'auxiliaire transitif, où la caractéristique du sujet est répétée deux fois, avant et après l'élément verbal. Le labourdin offre un assez grand nombre de ces pléonasmes. Je citerai *hautakan* « tu avais à moi » ; *zenautazun* « vous aviez à moi » ; *zenaukuzun* « vous aviez à nous », en opposition avec le S. *heitan*, *zeneitan*, *zeneikan*, sans pléonasme. Les, verbes simples connaissent aussi ces répétitions de l'affixe pronominal sujet ; les exemples actuels sont tous biscayens : *Erago* « insister, répéter une action », 1<sup>re</sup> personne du plur. de l'imparfait avec régime indirect de 2<sup>e</sup> personne du pluriel : grammaticale « nous... à vous » ; *geragoitzugun* ; *entzun* « entendre » ; *zentzudazun* « vous l'entendiez à moi » ; *zentzuguzan* « vous l'entendiez à nous » ; *irauntsi* « ennuyer [quelqu'un] de son bavardage », Imparfait, 2<sup>e</sup> personne du pluriel grammatical avec régime indirect de 1<sup>re</sup> personne du singulier « vous... à moi *ziraunstazun*, même personne avec régime indirect de première personne du pluriel « vous... à nous » ; *zeraunskuzun* 1<sup>re</sup> personne du singulier avec régime indirect de 3<sup>e</sup> personne du singulier « je... à lui : *neraunstzadan*, même personne avec régime indirect de 3<sup>e</sup> personne du pluriel « je... à eux » : *neraunstzedan* : *Iraakin* « briller » *ziraakizun* « vous brilliez » ; *Erechi* « paraître », « s'appeler » ; 2<sup>e</sup> personne du pluriel. grammatical de l'imparfait : *zerichazun* ; 1<sup>re</sup> personne, du pluriel *gerichagun*. Ces pléonasmes sont-ils dus ou tous dus au mélange, de deux anciennes conjugaisons, celle d'un ancien imparfait et celle d'un ancien prétérit? je n'oserais encore me prononcer catégoriquement, mais cette explication ne semble pas pouvoir être invoquée pour les pléonasmes, au présent et à l'imparfait, de caractéristiques pronominales qui ne sont pas celles du sujet, par exemple *gantzugu* « il nous entend » ; *gantzuguk* « tu nous entends » ; *gantzuguzu* « vous nous entendez » ; verbe *erago* : imparfait avec régime indirect de 1<sup>re</sup> personne du singulier « vous... à moi », « il... à moi », ils... à moi » : *neragoidazun* *neragoidan*, *neragoiden*; même temps avec régime indirect de 1<sup>re</sup> personne du pluriel « vous ... à nous », il... à nous, etc. » : *geragoitzugun*, *geragoigun*, etc. ; pour cette dernière série de pléonasmes je ne vois d'autre explication qu'un flottement entre l'interpré-

tation à donner au régime, qui se trouverait représenté une première fois comme direct, et une seconde fois comme indirect, à peu près comme dans les phrases espagnoles du genre de celle-ci : *me llama à mí*, mot à mot : « il m'appelle à moi ». Au reste, que le basque, comme le castillan, ait une tendance à confondre les deux régimes et à les employer l'un pour l'autre, c'est ce que prouvent un certain nombre de faits au premier rang desquels il faut placer ce qu'on est convenu d'appeler « le solécisme de la côte ». Ai-je besoin en effet de rappeler que sur tout le littoral de Labourd et de Guipuzcoa les flexions verbales à régime indirect ont été complètement remplacées, dans la conjugaison transitive, par les formes à régime direct ? « *emaiten nau* », par exemple, tout comme le français « il me donne », signifie aussi bien « il donne à moi » que « il donne moi ». Inversement, dans certaines variétés de la Navarre espagnole, les catégories à régime indirect ont supplanté celles à régime direct. En dehors de ces particularités dialectales, l'hésitation entre les deux régimes se marque encore dans certains cas isolés; comparer par exemple *dirudio* « il lui paraît, il lui ressemble » avec régime indirect, et *narudi, garudiz* « il me paraît, il me ressemble, il nous paraît, il nous ressemble » avec régime direct.

III. Pour terminer ces observations, je n'ai plus que quelques mots à ajouter concernant la théorie passive ; je ne veux pas exposer longuement cette théorie justement célèbre. Je me bornerai à en rappeler les grands traits. Indiquée pour la première fois M. Fr. Müller (*Grundriss der Sprachwissenschaft* t. III, II, 18), précisée et habilement soutenue par le regretté M. Stempf dans sa brochure intitulée « La langue basque possède-t-elle oui ou non, un verbe transitif? », (brochure publiée en français et en allemand, 15 p. in-8. Bordeaux, 1890), adoptée un peu auparavant<sup>1</sup> par un linguiste aussi érudit que M. Schuchardt<sup>2</sup>, cette théorie a rencontré un adversaire sérieux dans M. Vinson qui en a donné un exposé détaillé et une critique serrée dans la *Revue de Linguistique*<sup>3</sup>. Comme on sait, la théorie passive peut se résumer en ces termes : dans les phrases dites transitives, le

1. En 1888.

2. Voir surtout les *Baskische Studien* I. Ueber die Entstehung der Bezugsformen des baskischen zeitworts (livre de 82 pages in-4, paru en 1893 dans les Mémoires de l'Académie impériale des Sciences de Vienne, classe philosophique-historique, vol. 13, 3<sup>e</sup> livraison).

3. 1894, t. 27, p. 95 et suivantes, « Les Théories nouvelles sur le verbe basque ».

sujet logique, l'auteur de l'action (der Urheber, selon l'expression de M. Schuchardt), le sujet fonctionnel comme l'appelle M. Vinson, n'est pas le sujet grammatical, mais un complément indirect de verbe passif, et le complément direct logique est le véritable sujet grammatical. Dans cette interprétation, le nominatif actif devient étymologiquement un instrumental. Grammaticalement, des formes comme *nakarzu* « vous m'apportez (vous apportez moi) », *dakart* « je l'apporte » doivent se traduire : « je suis apporté par vous, il est apporté par moi » et il faudra les analyser ainsi : *na* « je », *kar* « apporté », *zu* « par vous » ; *da* « il », *kar* « apporté » *t* « par moi ».

Les arguments invoqués à l'appui de cette thèse sont les suivants : 1° Le nominatif actif est plus aisé à expliquer, d'après la linguistique générale, comme instrumental que comme nominatif; 2° il y a parallélisme, identité formelle entre les caractéristiques de sujet à l'intransitif et celles de complément direct (ou censées telles) au transitif: comparer *nakar* « il m'apporte » (il apporte moi) et *nator* « je viens » : (*h*)*akar* « il t'apporte » et (*h*)*ator* « tu arrives », *dakar* « il l'apporte » et *dator* « il arrive », etc.

3° Il y a concordance entre les caractéristiques plurielles des sujets intransitifs et celles des prétendus compléments directs, qui diffèrent les unes et les autres des affixes pluralisateurs des prétendus sujets actifs (cf. par ex. G. *gaitzaizkio* « nous lui sommes », *diozkit* « je les leur ai » à côté de *diote* « ils le lui ont ». B. *gatchacoz* « nous lui sommes », *deustaz* « il me les a », à côté de *deuste* « ils me l'ont »); 4° dans des constructions comme *gizonak eman etchea* « la maison donnée par l'homme » le complément indirect du participe passif se rend précisément par le prétendu nominatif actif et il n'y a pas d'autre façon correcte de le rendre; 5° les formes relatives de la conjugaison dite transitive sont susceptibles d'une traduction passive ou d'une traduction active selon le contexte ; *duen* p. ex. peut signifier : « qui a et qu'a (quem habet) ». (Cf. *den* « qui est »). *Gizonak ekarri duen, zaldia* « le cheval que l'homme a apporté », *Gizona ekarri duen, zaldia, k* « le cheval qui a apporté l'homme ».

J'ajoute que les récents travaux sur l'indo-européen primitif, tels que ceux de M. Hermann Moller <sup>1</sup>, poursuivis indépen-

1. Die Gemein indogermanisch, semitischen Worttypen, etc. (Sonderabdruck aus der Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung neue Folge vereinigt mit den « Beiträge zur Kunde der indogermanischen Sprachen 92<sup>e</sup> band »).

damment de toute préoccupation relative au basque, apportent un sérieux appui à la théorie passive. Si, en effet, la conjugaison primitive de l'indo-européen est tout entière passive, si le nominatif actuel de ces langues, par opposition à l'accusatif, dérive en partie d'un ancien instrumental, la théorie passive du verbe basque, étayée de plusieurs autres raisons, n'a plus, contre elle de supposer un phénomène isolé et plus ou moins déconcertant, et la construction passive prouverait simplement le caractère archaïque de la conjugaison basque. Au reste, M. Vinson a signalé l'existence d'une construction passive de ce genre dans l'hindoustani moderne (*Rev. de ling.*, « Les théories nouvelles sur le verbe basque », art. cité), il n'en maintient pas moins ses objections contre la théorie passive du verbe basque. Je ne puis leur consacrer l'examen approfondi qu'elles mériteraient et je me bornerai à quelques mots sur celles qui intéressent de plus près mon sujet.

Tout d'abord le savant linguiste reproche à la théorie de ne pouvoir s'accommoder du verbe simple. Malgré la compétence de l'auteur de cette critique, je me demande Si la conjugaison passive n'apparaît pas plus clairement dans les verbes simples que dans les auxiliaires dont les éléments se laissent beaucoup moins facilement analyser. Le parallélisme p. ex. entre *dakar* et *dator zenkarren* et *zentorren*, B. *ekarren* et *etorren*, me paraît, plus rigoureux et plus clair qu'entre B. *nenduban*, L. *ninduen* « il m'avait » et *nintzan* « j'étais ».

Si en effet la thèse que j'ai proposée sur l'affixe pronominal du passé est exacte (et ceci répond à une seconde objection) l'imparfait se laisse aussi bien ramener que le présent à une interprétation passive. On analyserait alors ainsi des formes comme *zenekarren*, *nekarren*, etc., *n* par moi (au passé), *e* il (au passé), *karren* « apporté »; *zen* « par vous » (au passé) *e* « il » (au passé) *karren* « apporté ». Le passé différerait essentiellement du présent dans ces formes par interversion des éléments grammaticaux, ce qui ne saurait parler atteinte à la théorie passive. En troisième lieu, on demande, non sans quelque apparence de fondement, comment la théorie passive peut s'accommoder de la différence de l'auxiliaire selon que le verbe traduit une idée passive ou active ; pourquoi *ikusi naiz* « je suis vu », et *ikusi nau* « il m'a vu », c'est-à-dire dans l'interprétation passive : « je suis eu vu ». Quelle nécessité d'introduire ici l'auxiliaire avoir? — Pour lever cette objection, il faut observer « qu'être » et

« avoir » sont des auxiliaires relativement tardifs de l'indicatif, et de l'indicatif seulement, et que leur emploi général dans ce sens date d'une époque où s'était obscurci le sentiment du caractère primitivement passif de la conjugaison dite transitive. L'examen de textes anciens, particulièrement des Proverbes d'Oihénart, nous montre que les véritables auxiliaires étaient \**ezan* au prétendu transitif et \**edin* à l'intransitif proprement dit. Tout d'abord « être » et « avoir » (que cela soit ou non dès l'origine) ont commencé par indiquer seulement une nuance d'actualité à peu près comme en espagnol et en anglais les périphrases « estoy durmiendo » « I am sleeping ».

Cela explique que le nom verbal, employé au radical avec les auxiliaires primitifs qui servent encore en dehors de l'indicatif, régissent à ce dernier mode le nom verbal sous une forme substantive et affectée d'une flexion casuelle. Ainsi *ikusten dut* ne veut pas dire littéralement « il est vu par moi » mais « il est eu (ou tenu) par moi dans l'acte de voir ». Les exemples suivants montrent sans aucun doute, que \**ezan* et \**edin*, furent les auxiliaires primitifs ou anciens, non pas seulement au passé de l'indicatif (ce qui est établi depuis longtemps) mais au présent :

« Bentura dadinac, celui qui s'aventure » (Oih. prov. 88).

« Eiheran dadinac egon-egui, celui qui a trop tardé au moulin » (*ibid.*, pr. 129,).

« Igan dadina..... Celui qui monte » (*ibid.*, prov. 202).

« Hozac, maiaza hil sesan eta ni asse nensan. — Le froid fit mourir le mois de May et à moy, il me rassasia » (pr. 253, *ibid.*)

« Idia gueinha desanac, celui. qui nourrit le bœuf » (272).

« . . . . Ian ago desanac. — . . . « Qui mange plus » (prov. 537),

Le B. remplaçait ordinairement *ezan* par *egin*, comme il fait encore aujourd'hui dans les temps que les autres dialectes conjuguent avec le premier. Avec les auxiliaires \**ezan*, *egin* \**edin*, l'interprétation passive perd de son invraisemblance ; *ezan* peut se traduire par « rendre », *edin* par « devenir », *egin* signifie « faire ».

On traduirait alors littéralement, : « bentura dadinac » « celui qui devient aventuré » ; « hozac hil sesan » « par le froid fut rendu mort ».

Je ne puis mieux clore cette série d'observations qu'en citant un texte qui me paraît propre à lever toutes les préventions contre la théorie passive : « beste gauza lecusque, — . . . . otra cosa se veria ».

Devant un tel texte qu'on ne peut traduire sans attribuer aux temps personnels de *ikusî* « voir » un sens originairement passif, je crois, étant données par ailleurs les raisons précédemment exposées, pouvoir conclure que la conjugaison simple confirme la théorie passive ; les verbes de cette conjugaison ont dû primitivement avoir un sens passif (ou intransitif) et leur apparence transitive vient de ce que l'auteur de l'action peut être indiqué par un affixe pronominal et, dans le substantif qui désigne cet auteur, par une flexion casuelle considérée aujourd'hui comme nominatif actif.

Il n'entre pas dans le programme de cette esquisse d'insister davantage et je m'estimerai heureux si ces quelques notes méritent assez la critique des personnes compétentes pour hâter tant soit peu la réponse aux questions' que je n'ai pu qu'effleurer <sup>1</sup>.

Albert LÉON.

---

1. On trouvera un des exposés les plus complets de la conjugaison simple dans la grammaire de M. Campion (*op. cit.*, aux chap. XIV, XVII, XIX et XXI).

